



N° 1055.2.....DRHDP/SGP
La Directrice

04 OCT 2024

**DECISION D'APPEL A CANDIDATURE POUR OCCUPER DES POSTES DES
DIRECTEURS DES HOPITAUX DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
MOHAMMED VI DE MARRAKECH**

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

DECIDE

Article Premier :

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech lance un appel à candidature pour pourvoir les postes de responsabilité suivants :

- Directeur de l'hôpital **Mère et Enfant**
- Directeur de l'hôpital d'**Oncologie et Hématologie**
- Directeur de l'hôpital **Ibn Tofail**

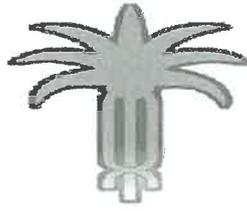
Article Deux :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s intéressé(e)s :

Parmi les enseignants de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et de la Faculté de Médecine Dentaire (Professeurs d'Enseignement Supérieur et Professeurs Agrégés) ou parmi les médecins grade principal ayant une ancienneté de 5ans dans le grade 



La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KARIMA FOURAÏ



Article Trois :

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer à la Division des Ressources Humaines et du Développement Professionnel au plus tard le**25 OCT 2024**..... Sous plis fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (**04 exemplaires**).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires**).

Article Quatre :

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des dits Directeurs parmi les responsables au sein de l'Établissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech www.chumarrakech.ma , sur le site www.emploi-public.ma, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Établissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.


La Directrice du Centre Hospitalo-
Universitaire Mohammed VI
Pt. KARIMA FOURAJI